

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0264**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le vice-président Julien-Laferrière pour une mission à Saint Louis (Etats-Unis)

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0264**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le vice-président Julien-Laferrière pour une mission à Saint Louis (Etats-Unis)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Monsieur le vice-président Hubert Julien-Laferrière a été invité à rencontrer le maire de Saint Louis (Missouri - Etats-Unis) dans le cadre d'un rapprochement entre la Communauté urbaine et les villes de Lyon et de Saint Louis. En déplacement professionnel aux Etats-Unis fin septembre, monsieur le vice-président profitera de cette opportunité pour se rendre à Saint Louis les 24 et 25 septembre 2008.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2008-0009 en date du 25 avril 2008, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Julien-Laferrière pour une mission à Saint Louis (Etats-Unis) les 24 et 25 septembre 2008.

2° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.